

**ETATS FINANCIERS****ALBARAKA BANK TUNISIA**

Siège social : 88, Avenue Hédi Chaker- 1002 Tunis

ALBARAKA BANK TUNISIA publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états sont accompagnés des rapports général et- spécial des co-commissaires aux comptes, M. Salah DHIBI et M.Chérif Ben Zina.

**Bilan**

**Arrêté au 31 Décembre 2011**  
**(Unité : en milliers de Dollars)**

<i>(Montant en KUS)</i>	<i>Note</i>	<b>Au 31 décembre 2011</b>	<b>Au 31 décembre 2010</b>
<b>ACTIFS</b>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	8 262	5 749
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	195 619	163 132
Créances sur la clientèle	3	280 563	262 154
Portefeuille-titre commercial	4	86 704	147 613
Portefeuille d'investissement	5	11 140	8 199
Valeurs immobilisées	6	6 439	6 747
Autres actifs	7	3 604	3 547
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>592 331</b>	<b>597 142</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque centrale et CCP		2 702	622
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	8	60 826	79 709
Dépôts et avoirs de la clientèle	9	426 179	419 455
Emprunts et ressources spéciales		251	168
Autres passifs	10	7 916	6 012
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>497 874</b>	<b>505 966</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		50 000	50 000
Réserves		35 758	28 034
Autres capitaux propres		-	-
Résultats reportés		-	-
Résultat de la période		8 699	13 143
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	11	<b>94 457</b>	<b>91 176</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>592 331</b>	<b>597 142</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

**État des engagements hors bilan**  
**Arrêté au 31 Décembre 2011**  
 (Unité : en milliers USD)

		Au 31 Décembre	Au 31 Décembre
	Note	2011	2010
<b><u>Passifs éventuels</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties donnés		65 699	94 565
Crédits documentaires		9 184	37 962
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>74 883</b>	<b>132 527</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Engagements de financement en faveur de la clientèle	12	69 614	69 365
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>69 614</b>	<b>69 365</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Garanties reçues	13	259 168	230 341
<b>TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>259 168</b>	<b>230 341</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

**État de résultat**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2011**  
 (Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice 2011	Exercice 2010
<b><i>Produits d'exploitation bancaire</i></b>			
Profits et revenus assimilés	14	20 312	19 137
Commissions (en produits)	15	3 538	4 333
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	16	2 421	2 314
Revenus du portefeuille d'investissement	17	854	893
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>27 125</b>	<b>26 677</b>
<b><i>Charges d'exploitation bancaire</i></b>			
Profits encourus et charges assimilées	18	(8 246)	(7 829)
Commissions encourues		(871)	(1 269)
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>(9 117)</b>	<b>(9 098)</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>		<b>18 008</b>	<b>17 579</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(1 045)	2 721
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	(8)	258
Autres produits d'exploitation		73	21
Frais de personnel		(5 680)	(4 002)
Charges générales d'exploitation	21	(1 939)	(1 615)
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(609)	(601)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>8 800</b>	<b>14 361</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	22	365	87
Impôt sur les bénéfices		(466)	(1 305)
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>8 699</b>	<b>13 143</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>8 699</b>	<b>13 143</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

**État de flux de trésorerie**  
**Exercice clos au 31 Décembre 2011**  
 (Unité : en milliers de USD)

	Note	Exercice	Exercice
		2011	2010
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>			
<b>Résultat net</b>		8 699	13 143
Ajustement pour :			
Amortissements		612	602
Provisions		687	(282)
Plus-value de cession / portefeuille d'investissement		-	(321)
Plus-value de cession / portefeuille commercial		18	
Variation:			
Créances clients et établissements financiers		(75 111)	(7 557)
Dépôts clients et établissement financiers		6 445	(15 729)
Autres actifs		(57)	(190)
Autres passifs		1 486	(978)
Portefeuille Commercial		60 893	(12 959)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation</b>		<b>3 672</b>	<b>(24 271)</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>			
Acquisitions / Cessions sur portefeuille d'investissement		(2 928)	(1 319)
Acquisitions / cessions des immobilisations		(303)	(1 588)
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(3 231)</b>	<b>(2 907)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>			
Dividendes versés		(5 000)	(4 000)
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>(5 000)</b>	<b>(4 000)</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(4 559)	(31 178)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		(22 289)	8 889
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice</b>	<b>(23)</b>	<b>(26 848)</b>	<b>(22 289)</b>

**Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers**

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011**

### **1. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de « **al Baraka Bank Tunisia** » sont établis conformément aux dispositions prévues par la loi N° 96 – 112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et aux dispositions prévues par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

Les états financiers sont établis en conformité avec le modèle fourni par la norme comptable NC 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires à l'exception de l'état de flux de trésorerie qui est présenté selon la méthode indirecte (la norme comptable NC 21 recommande l'utilisation de la méthode directe).

### **2. EXERCICE COMPTABLE ET FAITS MARQUANTS**

L'exercice comptable commence le 1<sup>er</sup> janvier et s'achève le 31 décembre de la même année.

Selon l'article 55 du Code de prestation des services financiers aux non-résidents, la banque est autorisée à recevoir les fonds de résidents en dinars sans que le montant collecté puisse dépasser l'équivalent de ses prêts à long terme et de ses participations en devises.

Un plan de régularisation a été adopté par le Conseil d'administration en date du 19 Février 2010, après discussion avec la Banque Centrale de Tunisie pour se conformer progressivement sur les cinq prochaines années aux dispositions du dit Code. La régularisation porte sur le dépassement constaté à la date de parution du dit code, correspondant au montant des fonds collectés auprès des résidents en dinars par rapport à l'équivalent des prêts à long terme ainsi que des participations en devises.

### **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers de « **Al-Baraka Bank Tunisia** » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1. Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents**

##### *Comptabilisation des engagements*

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan, au fur et à mesure des débloqués, pour leur valeur nominale.

##### *Comptabilisation des revenus*

Les profits et produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2011 pour leurs montants rattachés à l'exercice.

Les commissions d'étude, de gestion et de mise en place de crédits sont prises en compte en résultat au moment de leur perception.

Les commissions rémunérant les engagements hors bilan de la banque (commissions d'engagement, commissions de CREDOC, commissions de garantie, etc.) sont prises en compte en résultat à mesure qu'elles sont perçues.

Les profits échus et non encore encaissés relatifs aux engagements classés parmi les "actifs incertains" (classe B2) ou parmi les "actifs préoccupants" (classe B3) ou parmi les "actifs compromis" (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle". Ces profits sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les profits courus et non échus relatifs aux engagements classés parmi les "actifs courants" (classe A) parmi les "actifs nécessitant un suivi particulier" (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus, à l'exception de ceux afférents aux engagements rééchelonnés conformément à la circulaire 2011-04, sont constatés en profits réservés et sont déduits du poste "Créances sur la clientèle"

### ***Provisions spécifiques sur engagements***

Les provisions spécifiques sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par la circulaire BCT n° 99-04, qui définit les classes de risque et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

▪ <b>A</b> : Actifs courants	0 %
▪ <b>B1</b> : Actifs nécessitant un suivi particulier	0 %
▪ <b>B2</b> : Actifs incertains	20 %
▪ <b>B3</b> : Actifs préoccupants	50 %
▪ <b>B4</b> : Actifs compromis	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

### ***Provision collective sur engagements***

Le circulaire de la BCT N° 02/2012 relatif à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, a obligé les établissements de crédits de constituer par prélèvement sur le résultat de 2011, des provisions à caractère générale dites « provisions collectives », pour couvrir les risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier au sens de l'article 8 de la circulaire 91-24. Les modalités de calcul sont prévues par la note aux établissements de crédit N° 2012-08.

## **3.2. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

Les comptes de bilan et hors bilan libellés en monnaies étrangères font l'objet d'une réévaluation aux cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les différences de change, résultant de l'évaluation des positions de change, sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

### 3.3. Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la banque se détaillent comme suit :

Matériel de transport	20 %
Mobilier et matériel de bureau	10 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	6,66 % et 33 %
Agencement, Aménagement et Installations	10 %
Constructions	5 %

Les immobilisations hors exploitation destinées à la vente ne font pas l'objet d'un amortissement et sont évaluées au plus faible entre le coût d'acquisition et la juste valeur.

**4. NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KUSD : milliers de US Dollars)

**Note 1 – Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011 un total de 8 262 KUSD et se décompose comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Caisse	1831	1 491
BCT	6 431	4 256
Chèques Postaux	-	2
<b>Total</b>	<b>8 262</b>	<b>5 749</b>

**Note 2 – Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Au 31 décembre 2011, le total de cette rubrique a atteint 195 619 KUSD, et se répartit entre les postes suivants :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Créances sur les établissements bancaires (1)	25 906	50 854
Créances sur les établissements financiers (2)	169 713	112 278
<b>Total</b>	<b>195 619</b>	<b>163 132</b>

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Banques de dépôts (*)	10 460	13 026
Banques Etrangères	7 688	21 785
Prêt Bancaire/Banque de dépôts	7 757	16 040
Autres	1	3
<b>Total</b>	<b>25 906</b>	<b>50 854</b>

(\*)Ce solde inclut un crédit à moyen terme d'un montant de 8 702 KUSD accordé à la banque ZITOUNA pour le financement de son siège social.

(2) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Créances ordinaires (certificats de leasing)	165 688	110 119
Créances rattachées (certificats de leasing)	2 350	1 697
Impayés certificat de leasing	1 352	-
Comptes débiteurs des sociétés de leasing	36	13
Ventes à tempérament	286	447
Créances rattachées	1	2
<b>Total</b>	<b>169 713</b>	<b>112 278</b>

### Note 3 – Créances sur la clientèle

Cette rubrique a atteint au 31 décembre 2011 un solde de 280 563 KUSD se répartissant comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	471	816
Autres concours à la clientèle	279 864	261 195
Financements sur ressources spéciales	228	143
<b>Total</b>	<b>280 563</b>	<b>262 154</b>

Le solde des créances à la clientèle se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Murabaha	111 783	83 071
Murabaha In Commodities	71 096	104 711
Créances rattachées (970 MIC)	3 212	3 568
Ventes à tempérament	89 473	63 767
Créances rattachées	1 119	981
Kardh Hassan	603	677
Impayés et frais judiciaires	11 534	12 170
Autres concours	119	147
<b>Total autres concours</b>	<b>288 939</b>	<b>269 092</b>
Comptes débiteurs	471	816
Financements sur ressources spéciales	228	143
<b>Total créances brutes</b>	<b>289 638</b>	<b>270 051</b>
Profits réservés	(1 200)	(723)
Provisions	(7 876)	(7 174)
<b>Total net</b>	<b>280 563</b>	<b>262 154</b>

Les créances sur la **clientèle** peuvent s'analyser, par classe de risque, comme suit :

	<b>A (Actifs courants)</b>	<b>B1</b>	<b>B2</b>	<b>B3</b>	<b>B4</b>	<b>Total</b>
Créances brutes sur la clientèle (Bilan)	269 142	5 474	5 512	344	9 166	<b>289 638</b>
Total des engagements hors bilan	65 617	146	493	-	39	<b>66 295</b>
<b>Total engagements brutes</b>	<b>334 759</b>	<b>5 620</b>	<b>6 005</b>	<b>344</b>	<b>9 205</b>	<b>355 932</b>
<b>Taux des engagements non performants</b>				<b>4,37 %</b>		
Profits réservés	-	(164)	(397)	(26)	(613)	<b>(1 200)</b>
Provisions (*)	(332)		(790)	(134)	(6 620)	<b>(7 876)</b>
<b>Taux de couverture des engagements non performants par des agios réservés et des provisions</b>				<b>55.16 %</b>		

(\*) La banque a comptabilisé en 2011 une provision générale pour le montant de 332 KUSD calculée suivant la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n° 2012-8 en date du 02 mars 2012.

**Note 4 – Portefeuille titres commercial**

Le portefeuille titres commercial s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Titres de Placement	86 363	147 178
Créances rattachées	381	477
Provisions	(40)	(42)
<b>Total net (1)</b>	<b>86 704</b>	<b>147 613</b>

Le montant des titres de placement se détaille comme suit :

<b>Placement</b>	<b>Valeur brute</b>		<b>Provision</b>		<b>Valeur nette</b>	
	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
AL BARAKA BARHAIN (Investment Deposits)	64 696	132 367	-	-	64 696	132 367
Créances rattachées	343	417	-	-	343	417
AL BARAKA JEDDAH	-	223	-	-	-	223
Créances rattachées	-	12	-	-	-	12
MODERN LEASING	127	126	-	-	127	126
CIMENT CARTHAGE	-	30	-	(1)	-	29
AL BARAKA TURKYE	12 967	9357	-	-	12 967	9357
Créances rattachées	-	31	-	-	-	31
I.C.F	40	42	(6)	(7)	34	35
BATAM	33	34	(33)	(34)	-	-
CENTRAL BANK OF BAHRAIN	7 500	5 000	-	-	7 500	5 000
Créances rattachées	35	17	-	-	35	17
ABU DHABI ISLAMICBANK	1 000	-	-	-	1 000	-
Créances rattachées	3	-	-	-	3	-
<b>Total</b>	<b>86 744</b>	<b>147 655</b>	<b>(40)</b>	<b>(42)</b>	<b>86 704</b>	<b>147 613</b>

**Note 5 – Portefeuille d'investissement**

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Titres d'Investissement	14 258	11 330
Provisions	(3 118)	(3 131)
<b>Total net</b>	<b>11 140</b>	<b>8 199</b>

Les titres de participation se détaillent comme suit :

Participation	Valeur brute 2011	Valeur brute 2010	Provision 2011	Provision 2010	Valeur nette 2011	Valeur nette 2010
BEST LEASE (a)	3 815	3 045	-	-	3 815	3 045
SPLT	1 282	1 282	-	-	1 282	1 282
Medi loisir	1 023	1 023	(873)	(939)	151	84
II BU FUND	559	559	(559)	(559)	-	-
SOFOMECA	994	994	(994)	(994)	-	-
IIICF	530	530	-	-	530	530
AL KIMIA	448	448	(179)	(180)	268	268
P.A.E. de Bizerte	411	411	-	-	411	411
TGA	137	137	(137)	(137)	-	-
I.M. BANK	191	191	(87)	(17)	103	174
FIT	121	121	(10)	(26)	111	95
BEST Informatique Système	100	100	(100)	(100)	-	-
BACOFIL	85	85	(85)	(85)	-	-
MODERN LEASE	978	838	-	-	978	838
Houissa et CIE	33	35	(33)	(35)	-	-
STE MONETIQUE TUNISIE	39	39	-	-	39	39
SOTUSCI	34	34	(34)	(34)	-	-
POLYVER	24	24	(24)	(24)	-	-
IIRA	0	19	-	-	-	19
SIBTEL	55	55	-	-	55	55
A.T.I.D	30	30	-	-	30	30
SOCIETE PROCHIMICA	1 330	1 330	-	-	1 330	1 330
STE MICHKETT	2 040	-	-	-	2 040	-
<b>Total</b>	<b>14 258</b>	<b>11 330</b>	<b>(3 118)</b>	<b>(3 131)</b>	<b>11 140</b>	<b>8 199</b>

(a) « **Al Baraka Bank Tunisia** » a participé à part égale à l'augmentation de capital effectué par la société « BEST LEASE ». De ce fait, cette dernière demeure considérée en tant qu'entreprise associée au sens de la norme comptable n° 36 en détenant 34,77 % de son capital.

Dans la mesure où « **Al Baraka Bank Tunisia** » n'est pas soumise à l'obligation d'élaborer des états financiers consolidés, le tableau suivant présente, conformément au paragraphe n°24 de la norme comptable n° 36, l'information sur l'effet qu'aurait l'application de la méthode de la mise en équivalence sur la valeur de ces participations et sur les résultats, comme si « **Al Baraka Bank Tunisia** » avait à émettre des états financiers consolidés.

L'information suivante a été établie sur la base des états financiers avant audit au 31/12/2011 de la société « Best Lease » :

Participation	Coût historique des titres	% de participation	Capitaux propres avant résultat	Résultat 2011	Valeur des titres selon la méthode de la mise en équivalence	Écart par rapport à la valeur comptable	Impact de la mise en équivalence sur le résultat de l'exercice 2011
BEST LEASE	3 815	34,77%	10 634	67	3 721	-93	-93
<b>Total</b>	<b>3 815</b>	<b>34,77%</b>	<b>10 634</b>	<b>67</b>	<b>3 721</b>	<b>-93</b>	<b>-93</b>

### Note 6 – Valeurs immobilisées

Le solde de ce poste a atteint au 31 décembre 2011, 6 439 KUSD dont le détail se présente comme suit :

Libellé	2 011	2 010
Immobilisations incorporelles brutes	2 322	2 264
Amortissements	(1 767)	(1 664)
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>556</b>	<b>600</b>
Immobilisations corporelles brutes	16 525	16 281
Amortissements	(10 642)	(10 133)
<b>Immobilisations corporelles nettes (1)</b>	<b>5 883</b>	<b>6 147</b>
<b>Valeurs nettes en fin d'exercice</b>	<b>6 439</b>	<b>6747</b>

(1) Les immobilisations corporelles nettes s'analysent comme suit :

Libellé	2011	2010
Terrain	622	622
Constructions	1 285	1 379
Immobilisations hors exploitation	1 936	2 010
Agencements, aménagements et installations	1 230	1 294
Matériel SWIFT	8	6
Matériel de transport	78	101
Matériel informatique	471	498
Matériel et mobilier de bureau	178	138
Serveur monétique	73	99
Petit Matériel	1	-
<b>Total net</b>	<b>5 883</b>	<b>6 147</b>

### Note 7 – Autres actifs

Le poste « Autres Actifs » totalise au 31 décembre 2011 un solde de 3 604 KUSD et se détaille comme suit :

Libellé	2011	2010
Comptes d'attente et de régularisation	385	319
Charges constatées d'avance	96	73
Prêts au personnel	1 934	1706
Autres	1 189	1 449
<b>Total</b>	<b>3 604</b>	<b>3 547</b>

### Note 8 - Dépôts et Avoirs des Établissements Bancaires & Financiers

Les Dépôts et avoirs des Établissements Bancaires & Financiers s'élèvent au 31 décembre 2011 à 60 826 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Dépôts et avoirs des établissements bancaires (1)	49 611	68 132
Dépôts et avoirs des établissements financiers	11 215	11 576
<b>Total</b>	<b>60 826</b>	<b>79 709</b>

(1) Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Banques de dépôts	25 887	54 042
Banques Etrangères	23 674	13 883
Autres	50	207
<b>Total</b>	<b>49 611</b>	<b>68 132</b>

### Note 9 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 décembre 2011 à 426 574 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Comptes de dépôts (1)	144 322	119 487
Autres comptes et avoirs de la clientèle (2)	281 857	299 968
<b>Total</b>	<b>426 179</b>	<b>419 455</b>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Comptes à vue	130 493	105 643
Comptes d'épargne	13 829	13 844
<b>Total</b>	<b>144 322</b>	<b>119 487</b>

(2) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Comptes à terme non affectés (i)	188 583	239 128
Dettes rattachées	4 608	5 643
Comptes affectés (ii)	78 898	35 659
Dettes rattachées	843	336
Comptes indisponibles	4 059	16 337
Autres sommes dues (iii)	4 866	2 864
<b>Total</b>	<b>281 857</b>	<b>299 968</b>

(i) Les dépôts participatifs non affectés sont employés pour les financements accordés à la clientèle. Les profits générés par ces financements sont répartis entre « **al Baraka Bank** »

**Tunisia»** et les déposants en tenant compte de la stabilité des fonds déposés par ces derniers selon une clé de répartition contractuelle.

À cet effet, la banque a procédé depuis l'année 2007 à la constitution des réserves pour risque d'investissement à hauteur de 100 KUSD en 2007, 163 KUSD en 2008, 374 KUSD en 2009 et 91 KUSD en 2010 pour atteindre un montant total de 728 KUSD au 31 /12/2010.

En 2011, la banque a procédé à une correction partielle d'erreur de la part de la banque en tant que Mudharib pour le montant de 333 KUSD. La correction a été faite par prélèvement sur la réserve pour risque d'investissement. Le reste, soit 395 KUSD, a été distribué.

Le solde de ce compte est ventilé par échéance comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
De 3 à 6 mois	30 266	107 961
De 6 à 9 mois	32 555	42 624
Plus de 9 mois	125 762	88 543
<b>Total</b>	<b>188 583</b>	<b>239 128</b>

(ii) Les dépôts participatifs affectés sont employés dans le financement des projets et l'affectation de ces dépôts doit être matérialisée dans le contrat de dépôt. Le remboursement de ces dépôts en principal et profit demeure tributaire du remboursement des financements auxquels ils sont affectés.

(iii) Ce montant correspondant aux sommes bloquées en attente de réalisation d'opérations en cours au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	<b>2011</b>	<b>2010</b>
PRG/ lettres de crédit	1 206	150
PRG/ lettres de garantie & avals et cautions	1 143	1 367
PRG/ chèques impayés et certifiés	529	408
Autres sommes dues	1 988	939
<b>Total</b>	<b>4 866</b>	<b>2 864</b>

#### **Note 10 – Autres passifs**

Le poste « Autres passifs » totalise 7 916 KUSD au 31 décembre 2011 et s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Comptes d'attente et de régularisation	5 066	2 229
Charges à payer	1 982	2 924
Provisions pour risques et charges	-	246
Intérêts à liquider (i)	108	9
Autres passifs	760	604
<b>Total</b>	<b>7 916</b>	<b>6 012</b>

(i) Cette rubrique enregistre les intérêts de retards et les autres produits non conformes à la Shari'a Islamique et qui ne peuvent pas être constatés au niveau du résultat de l'exercice.

### Note 11 – Capitaux propres

La situation nette se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Capital	50 000	50 000
Réserves (1)	35 758	28 034
Résultat de la période	8 699	13 143
<b><i>Situation nette</i></b>	<b><i>94 457</i></b>	<b><i>91 176</i></b>

(1) Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Réserves pour risques bancaires généraux	27 534	21 119
Réserve légale	5 000	5 000
Fonds social	1 865	1 915
Réserves pour investment	1 359	-
<b><i>Total</i></b>	<b><i>35 758</i></b>	<b><i>28 034</i></b>

### Note 12 – Engagements de financement

Les engagements de financement s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Mourabaha	23 291	66 828
Vente à tempérament	46 323	2 537
<b><i>Total</i></b>	<b><i>69 614</i></b>	<b><i>69 365</i></b>

### Note 13 – Garanties reçues

Les garanties reçues se détaillent au 31/12/2011 comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Garanties reçues de la clientèle	52 151	31 918
Cautions reçues en garanties	9 591	13 622
Cautions reçues de l'Etat	135 909	137 749
Cautions reçues des banques	202	700
Cautions reçues des banques installées à l'étranger	61 315	46 352
<b><i>Total</i></b>	<b><i>259 168</i></b>	<b><i>230 341</i></b>

**Note 14 – Profits et revenus assimilés**

Les profits et les revenus assimilés s'analysent, par nature de produit, comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Certificats de leasing	7 737	6 435
Mourabaha in commodities	3 742	6 571
Mourabaha	5 273	3 285
Vente à tempérament	3 540	2 794
Financements sur ressources spéciales	20	53
<b>Total</b>	<b>20 312</b>	<b>19 137</b>

**Note 15- Commissions (en produits)**

Les commissions s'élèvent au titre de l'exercice 2011 à 3 538 KUSD et se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Commissions d'étude, de gestion et d'engagement	778	1 348
Commissions sur opérations effets et chèques	258	230
Commissions sur opérations de virement et de caisse	903	858
Commissions sur les opérations monétiques	751	1 060
Commissions de tenue de comptes	233	302
Commissions sur opérations de commerce extérieur	593	517
Diverse commissions	22	17
<b>Total</b>	<b>3 538</b>	<b>4 333</b>

**Note 16 – Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Résultat de change (1)	283	598
Résultat sur titres de placement (2)	2 138	1 716
<b>Total</b>	<b>2 421</b>	<b>2 314</b>

(1) Le résultat de change s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Gains de change	274	635
Pertes de change	9	(36)
<b>Total</b>	<b>283</b>	<b>598</b>

(2) Le résultat sur titres de placement s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2 011</b>	<b>2 010</b>
Profits sur investment deposits	2 155	1 700
Dotations aux provisions sur Titres de placement	-	(1)
Reprises de provisions sur Titres de placement	-	12
Dividendes sur Titres de placement	2	5
Profit de réévaluation titre de placement	1	-
Plus-value/cession titre de placement	4	-
Moins-value de réévaluation titre de placement	(23)	-
<b>Total</b>	<b>2 138</b>	<b>1 716</b>

#### Note 17 – Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
BEST Lease	305	244
P.A.E de Bizerte	28	22
SPLT	433	575
SMT	1	4
Modern leasing	57	42
F.I.T	30	6
<b>Total</b>	<b>854</b>	<b>893</b>

#### Note 18 – Profits encourus et charges assimilées

Les profits encourus et charges assimilées se détaillent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Profits aux dépôts non affectés et comptes d'épargne (i)	4 675	4 611
Profits aux dépôts affectés	3 568	3 212
Autres charges	3	6
<b>Total</b>	<b>8 246</b>	<b>7 829</b>

(i) Les dépôts non affectés et les comptes d'épargne sont rémunérés sur la base des profits résultants des financements et des investissements effectués par la banque, après déduction des agios réservés, des provisions correspondantes et éventuellement, des pertes suite à la radiation des créances.

Les indicateurs des profits servis aux comptes de dépôts non affectés et aux comptes d'épargne, issues de la répartition des profits générés des financements et des investissements effectués par la banque, se présentent comme suit :

<b>Devise</b>		<b>2011</b>	<b>2010</b>
TND	Comptes d'épargne	2,475%	2,35%
	Dépôts non affectés	3,465%	3,29%
USD	Comptes d'épargne	0,47%	0,79%
	Dépôts non affectés	0,65%	1,11%
EUR	Comptes d'épargne	1,05%	0,87%

Devise		2011	2010
	Dépôts non affectés	1,48%	1,22%

**Note 19– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(1 274)	(194)
Reprises de provisions	611	5 084
Pertes sur opérations avec la clientèle	-	(2 169)
Pertes sur autres opérations	(382)	-
<b>Total</b>	<b>(1 045)</b>	<b>2 721</b>

**Note 20– Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement**

Cette rubrique s'analyse comme suit :

Libellé	2011	2010
Dotations aux provisions	(78)	(101)
Reprises de provisions	89	37
Plus ou moins-value sur cession de titres de participation	-	321
Perte sur titres	(19)	-
<b>Total</b>	<b>(8)</b>	<b>258</b>

**Note 21 – Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation s'analysent, par nature, comme suit :

Libellé	2011	2010
Frais postaux et de télécommunication	326	286
Services extérieurs	178	269
Entretiens et réparations	343	315
Publicités et relations publiques	137	191
Honoraires	212	150
Frais de bureau et d'administration	596	233
Impôts et taxes	89	77
Loyer ATM	6	17
Autres charges	51	77
<b>Total</b>	<b>1 939</b>	<b>1 615</b>

**Note 22 – Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires s'analyse comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Autres pertes ordinaires	(12)	(4)
Autres gains ordinaires (*)	377	91
<b>Total</b>	<b>365</b>	<b>87</b>

Ce montant contenait la valeur de la correction partielle de la part de la banque en tant que Mudharib pour le montant de 333 KUSD (Voir note 9).

**Note 23 – Liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice**

Les liquidités et équivalents de liquidités en fin de l'exercice s'analysent comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>2011</b>	<b>2010</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (note 1)	8 262	5 749
Dépôts chez les organismes bancaires	17 203	40 716
Banque centrale et CCP (Passif)	(2 702)	(622)
Dépôts et avoirs des organismes bancaires et financiers (inférieurs à trois mois)	(49 611)	(68 132)
<b>Total</b>	<b>(26 848)</b>	<b>(22 289)</b>

**Note 24 – Répartition des actifs et passifs selon leur durée résiduelle.**

La répartition des actifs et passifs de la banque arrêtés au 31 décembre 2011, se détaille comme suit :

	<b>Durée &lt; 3 mois</b>	<b>3 mois &lt;Durée&lt; 6 mois</b>	<b>6 mois &lt;Durée&lt; 1 an</b>	<b>1 an &lt;Durée&lt; 3 ans</b>	<b>Durée &gt; 3 ans</b>	<b>TOTAL</b>
<b>ACTIFS</b>						
Caisse et avoirs auprès de la BC, CCP et TGT	8 262	-	-	-	-	8 262
Créances sur les établissements bancaires et financiers	91 634	32 063	35 501	20 549	15 872	195 619
Créances sur la clientèle	59 436	35 272	34 145	69 432	83 191	281 476
Portefeuille titre commercial	61 823	20	11 129	10 232	3 500	86 704
Portefeuille d'investissement	-	-	-	-	11 140	11 140
Valeurs immobilisées	-	-	-	-	6 439	6 439
Autres actifs	1 683	-	-	-	1 921	3 604
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>222 838</b>	<b>67 355</b>	<b>80 775</b>	<b>100 213</b>	<b>122 063</b>	<b>593 244</b>
<b>PASSIFS</b>						
Banque centrale et CCP	2 702	-	-	-	-	2 702
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	45 038	4 089	3 066	3 633	5 000	60 826
Dépôts et avoirs de la clientèle	174 094	8 436	62 815	175 262	5 967	426 574

	Durée < 3 mois	3 mois <Durée< 6 mois	6 mois <Durée< 1 an	1 an <Durée< 3 ans	Durée > 3 ans	TOTAL
Emprunts et ressources spéciales	251	-	-	-	-	251
Autres passifs	7 972	-	-	-	-	7 972
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>230 057</b>	<b>12 525</b>	<b>65 881</b>	<b>178 895</b>	<b>10 967</b>	<b>498 325</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
Capital	-	-	-	-	50 000	50 000
Réserves	-	-	-	-	35 758	35 758
Autres capitaux propres	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	9 161	-	-	-	9 161
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-</b>	<b>9 161</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>85 758</b>	<b>94 919</b>
<b>TOTAL PASSIFS &amp; CAPITAUX PROPRES</b>	<b>230 057</b>	<b>21 686</b>	<b>65 881</b>	<b>178 895</b>	<b>96 725</b>	<b>593 244</b>

#### Note 25- Transactions avec les parties liées

Les parties liées de « Al Baraka Bank Tunisia » se présentent au 31/12/2011 comme suit :

##### (1) Entreprise associée :

Partie liée	Pays	% d'intérêt dans les capitaux propres
Best Lease	Tunisie	34,77%

##### (2) Autres parties liées :

Partie liée	Pays	Nature de relation
Albaraka Banking Group	Bahrain	Actionnaire majoritaire
Albaraka Islamic Bank	Bahrain	Société du groupe Al Baraka
Albaraka Algérie	Algérie	Société du groupe Al Baraka
Arab Leasing International Finance	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Turkish Finance House	Turquie	Société du groupe Al Baraka
Egyptian Saudi Finance House	Egypte	Société du groupe Al Baraka
Alif Trading Company Limited	France	Société du groupe Al Baraka
Attawfik Investments	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Al Baraka Liban	Liban	Société du groupe Al Baraka
Ste. Dallah Al Baraka Holding	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	Arabie Saoudite	Société du groupe Al Baraka

Le tableau suivant fournit le solde des opérations réalisées avec les parties liées au cours de l'exercice 2011 :

Parties liées (PL)	Créances sur les PL			Dettes envers les PL			Produits réalisés avec les PL			Charges envers PL
	Eng. Bilan	Eng. Hors bilan	Débit de compte	Dépôts à vue	Dépôts affectés	Dépôts non affectés	Commissions	Profits/Fin	Loyer	Rémunérations des dépôts non affectés
Best Lease	43 531	64	-	197	-	-	57	1 754	-	-
Arab Leasing International Finance (ALIF)	-	318	-	106	3 167	1 529	2	-	-	79
Attawfik investment	7 626	-	-	-	-	-	-	465	-	-
Albaraka Turkish Finance House	20 547	-	-	-	-	-	25	1 143	-	-
Egyptian Saoudi Finance House	-	1	-	-	5 135	-	-	-	-	130
Alif Trading Compagny Limited	-	533	-	83	-	-	2	-	-	-
Dallah Al Baraka	-	-	-	25	-	-	-	2 047	-	-
Al Baraka Islamic Bank	70 072	-	-	-	-	-	-	178	-	-
Al Baraka Libanon	7 823	-	-	-	-	-	-	4	-	-
Ste. Dallah Al Baraka Holding	-	-	-	1 150	13 415	-	-	-	-	238
Al Baraka Banking Group	-	-	-	114	-	-	-	-	-	-
Albaraka Algérie	-	4 920	-	808	-	-	401	-	-	-
Algerian Saoudi Leasing (ASL)	-	-	-	6	4 089	29	-	-	-	89
<b>Total</b>	<b>149 599</b>	<b>5 836</b>	<b>-</b>	<b>2 489</b>	<b>25 806</b>	<b>1 558</b>	<b>488</b>	<b>5 591</b>	<b>-</b>	<b>536</b>

### Note 26 – Évènements postérieurs à la clôture

Les états financiers ont été arrêtés et autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 23 Février 2012. Par ailleurs, suite à la recommandation de la Banque Centrale de Tunisie de classer la relation (STE EMIR EL BAHR) de la classe 1 à la classe 2 et de couvrir les risques y afférents, il a été procédé aux modifications suivantes :

- Une dotation aux provisions complémentaires pour un montant de 605 KUSD,
- Une réservation complémentaire des profits pour un montant de 301 KUSD,
- Une utilisation de la provision pour lissage des profits à hauteur de 395 KUSD,
- Un ajustement de la charge du personnel relative au bonus pour un montant de 105 KUSD.

**I -RAPPORT GENERAL**

**AL BARAKA BANK TUNISIA**  
**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2011**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 13 mars 2009, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

**1 - Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de « Al Baraka Bank Tunisia » arrêtés au 31 décembre 2011. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « Al Baraka Bank Tunisia », ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

1. En application de la circulaire BCT n°2012-02 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la banque a comptabilisé en 2011 une provision collective de 332 KUSD, calculée suivant la méthode préconisée par la note aux établissements de crédit n° 2012-8 en date du 02 mars 2012.
2. Les engagements de la banque en matière d'indemnités de départ à la retraite ne sont enregistrés qu'à hauteur de 50 KUSD. Ces engagements reflètent les obligations découlant de la convention collective d'avril 1983, qui prévoit que l'indemnité de départ à la retraite correspond à 6 fois le dernier salaire servi à l'employé.

Dans ce cadre, la banque a signé une police d'assurance pour la couverture des indemnités à verser aux salariés lors du départ à la retraite avec date d'effet le 01 Janvier 2012.

## **2 - Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la Loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par « Al Baraka Bank Tunisia » à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 20 Avril 2012

**Expertise, Finance & Conseil**  
**Salah DHIBI**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**

**II - RAPPORT SPECIAL**

**ALBARAKA BANK TUNISIA**  
**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2011**

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédits et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

**B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre Conseil d'Administration ne nous a pas informé de l'exécution de conventions conclues au cours des exercices antérieurs.

### **C. Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- Rémunérations, indemnités et autres avantages bruts servis aux dirigeants (D.G, D.G.A et membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit, du comité de financement et du comité des avantages) pour un montant de 847 Mille Dollars.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la Loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit et de l'article 71 de la Loi n° 2009-64 relative au code de prestation des services financiers aux non résidents et des articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 20 Avril 2012

**Expertise, Finance & Conseil**  
**Salah DHIBI**

**CMC – DFK International**  
**Chérif BEN ZINA**